

Charte de fonctionnement

Le Nouveau Bateau
ou la mise en chauffe
d'une « distillerie
culturelle »...

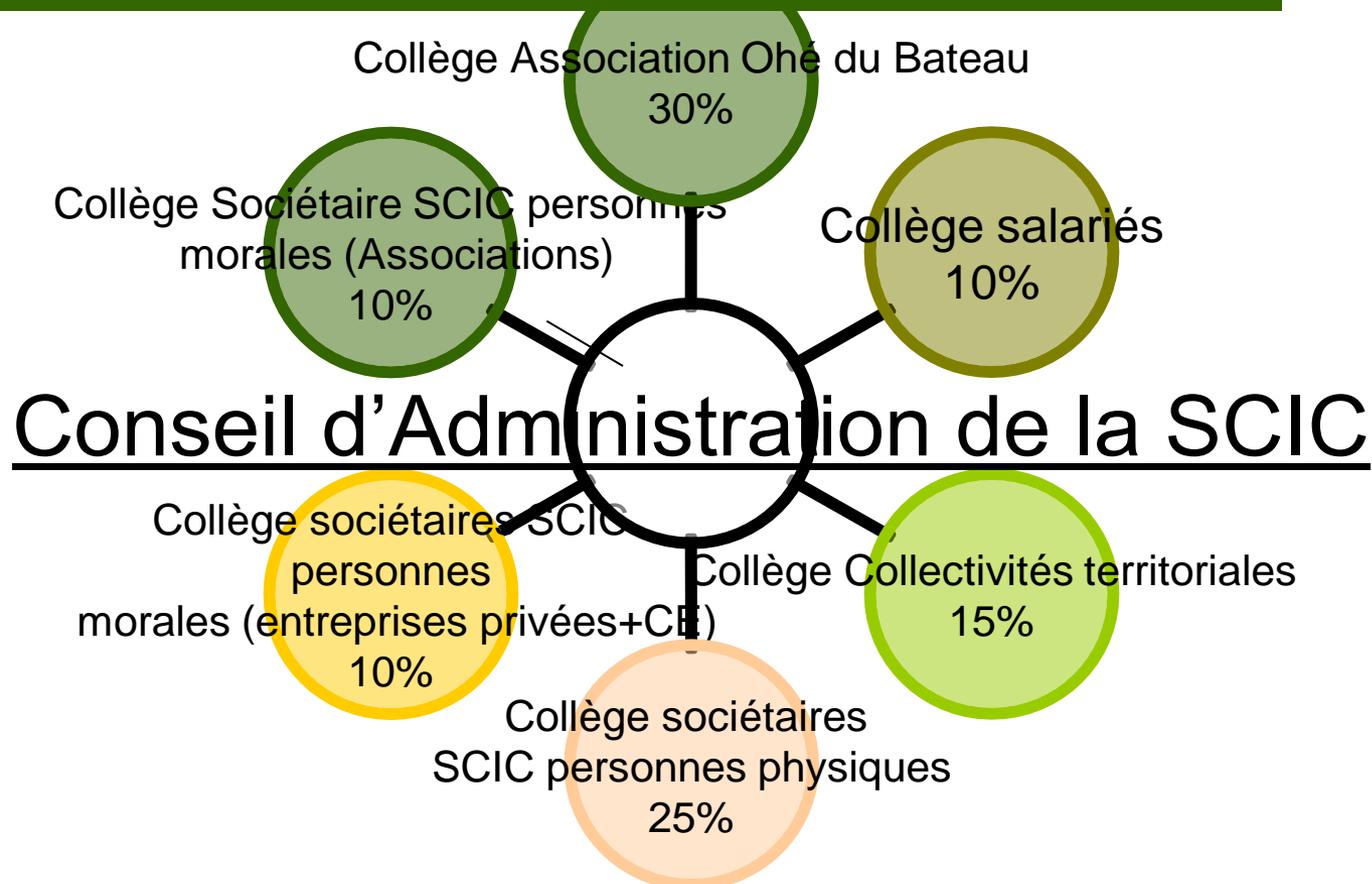
Comment fonctionnera le futur Bateau ?

En date du 15 juin derniers, adhérents et sociétaires se sont réunis pour faire le point de la situation. A cette occasion leur a été présenté un power point explicitant le futur mode de fonctionnement.

Nos principes démocratiques:

- volontariat des citoyens (sociétaires et adhérents)
- respects de valeurs éthiques
- démocratie participative (faire des propositions)
- démocratie délibérative (prendre des décisions)
- démocratie représentative (élection de représentants)
- tirage au sort (égalité des citoyens)
- esprit coopératif (dépasser les simples intérêts particuliers)

Les différents collèges de la SCIC:



Les collèges de la SCIC:

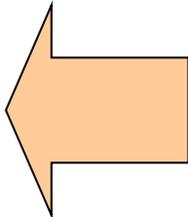
- Chaque sociétaire a 1 droit de vote (1 voix quelque soit le nombre de parts sociales détenues) et devra signer la Charte de fonctionnement.
- Les personnes morales (associations, CE, entreprises) sont représentées par leur président ou son suppléant.
- Des sociétaires doivent se porter candidats pour un mandat représentatif au Conseil d'Administration de la SCIC.
- Élection dans chaque collège sur une même période donnée au scrutin majoritaire des représentants..
- Nombres de représentants de chaque collège en fonction des pourcentages des collèges.
- Élection de titulaires et suppléants
- Quorum minimum, jeton de présence(x entrées de spectacles)

Élection du CA de la SCIC: les missions

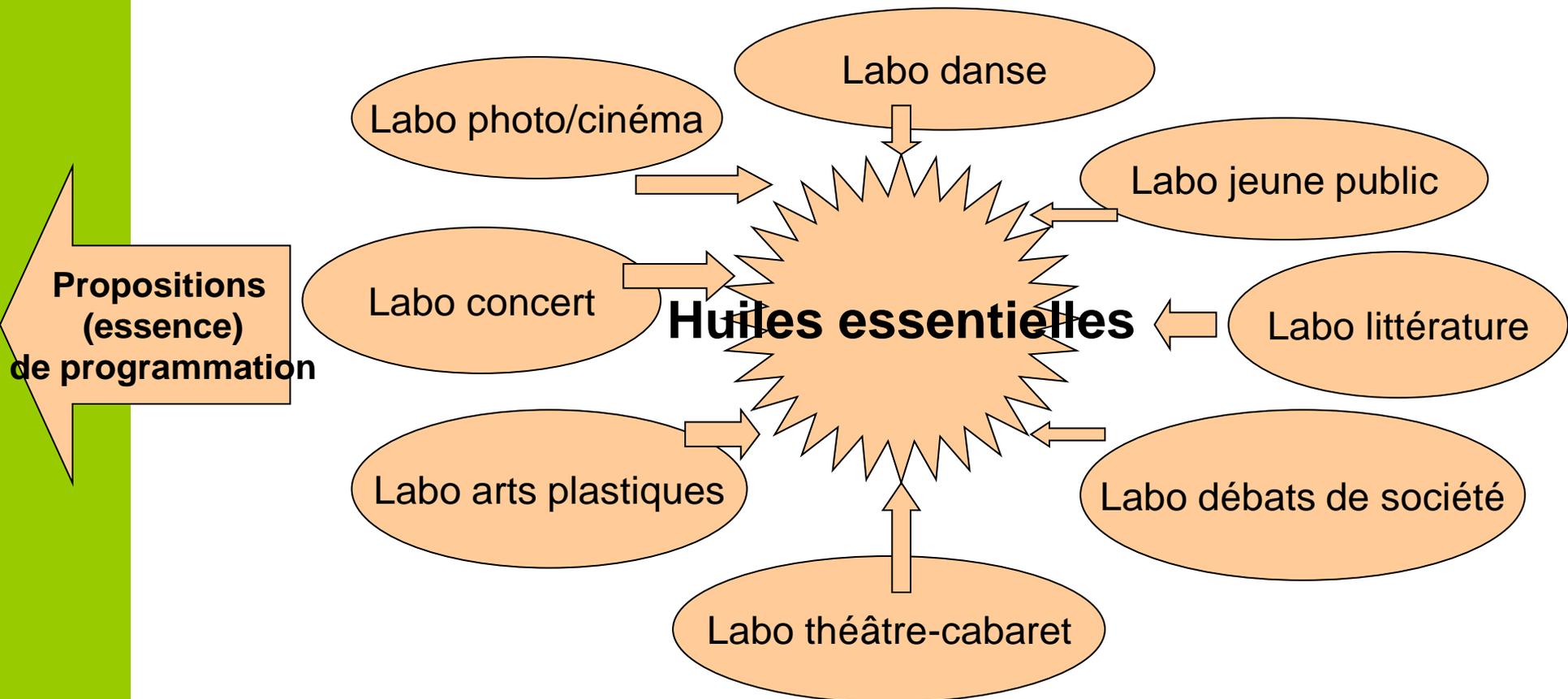
- Élection d'un Président du CA qui devra veiller à assurer la pérennité de l'entreprise coopérative
- Fixation des objectifs financiers (bénéfice > 0 ou nul) et moraux de la SCIC à moyen et long terme
- Stratégie de développement
- Sélection et nomination du directeur général salarié (DG-D'artistique ou DG-D'administratif?)
- Sélection et nomination du directeur artistique salarié
- Sélection et nomination du directeur technique salarié
- Sélection et nomination des salariés (bar-restaurant-communication-salle)
- Vote la charte de fonctionnement élaborée
- Peut saisir le comité d'éthique
- Vote le cahier des charges du Directeur Général

La distillerie culturelle = une double distillation...

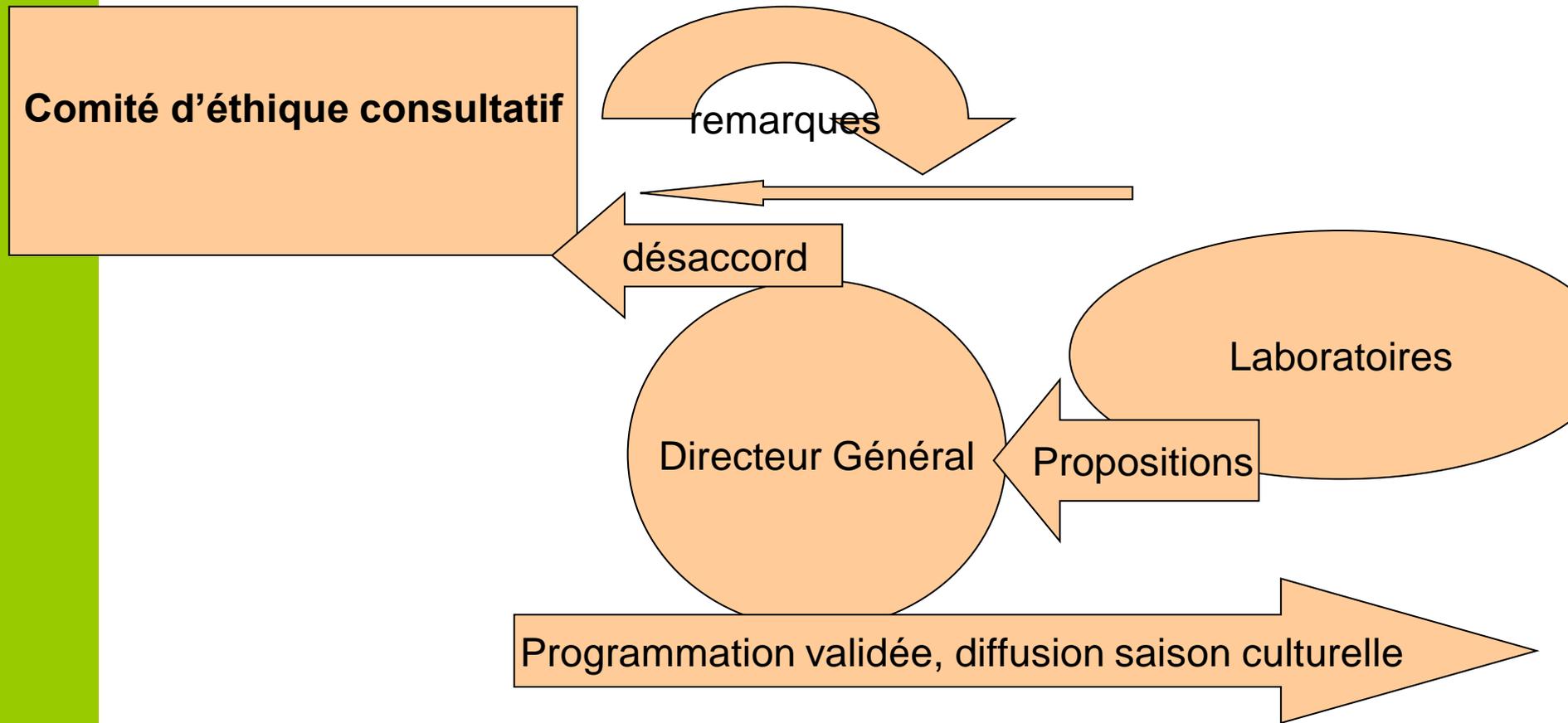


- Le **directeur général** qui est directeur artistique, « l'assembleur et le nez »
 - -responsable du respect du cahier des charges validé par le CA
 - -responsable de la programmation culturelle
 - -proposition artistique autonome
 - -validation des propositions des différents laboratoires artistiques
- 
- **Les laboratoires artistiques** composés chacun de 10 à 25 membres volontaires parmi les membres des différents collèges (personnes physiques adhérentes ou sociétaires; personnes morales sociétaires)
 - Un laboratoire par champs artistique

Les différents laboratoires: « les articulateurs »



La décantation de la programmation:



Mode de fonctionnement d'un laboratoire

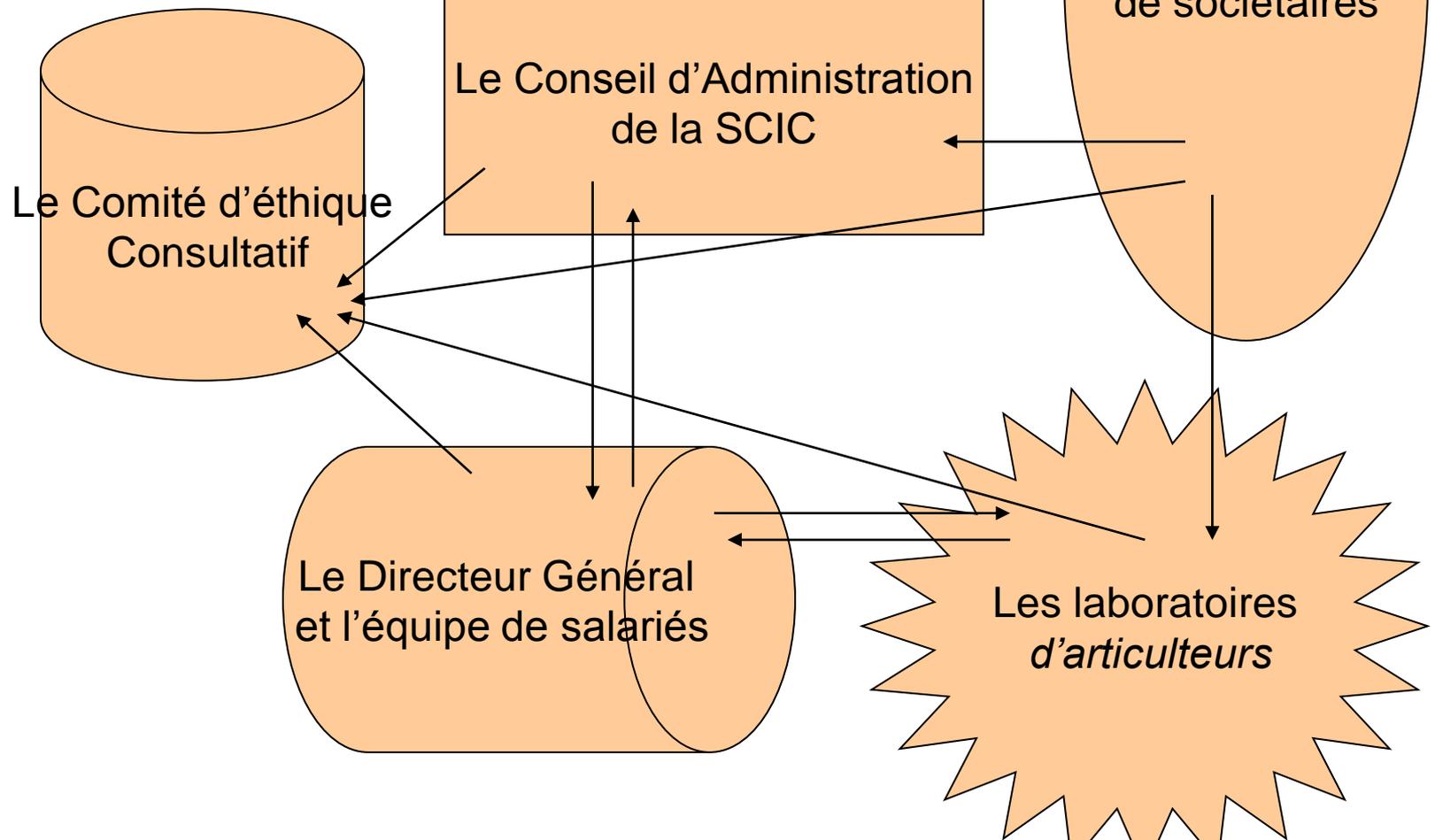
- 10 à 25 membres appartenant tous à un collège (sociétaire, adhérent)
- Si nombre trop important de candidats pour un laboratoire, organisation d'une cooptation de 10 membres jugés les plus compétents, populaires par les candidats puis organisation d'un tirage au sort pour les 15 autres membres.
- Réunion environ 1 fois par mois (selon les besoins)
- Chaque séance à un ordre du jour et commence par un tour de table, chaque membre a un droit de parole, un animateur et un secrétaire de séance sont désignés. Chacun apporte un coup à boire, à manger.
- Propositions de programmation conformes au cahier des charges
- Présence minimum sur un an nécessaire sous peine d'annulation du mandat et du remplacement par un autre candidat.
- Jetons de présence sous la forme d'un certain nombre d'entrées de spectacles extérieurs à ceux proposés par le laboratoire.

Le Comité d'éthique consultatif

- Doit assurer une ligne directrice, des repères et répondre à des questions précises qui posent problèmes.
- Composition d'origine variée.
- proposition 1/3 des membres faisant parti des membres fondateurs Asso Ohé du Bateau (afin d'assurer dans un premier temps une ligne éthique correspondant au projet), 1/3 des membres proposés par le CA, 1/3 membres tirés au sort parmi les sociétaires volontaires.
- Mandat court, non renouvelable.
- Réunion en fonction des saisines par le DG, le CA ou un des laboratoires.
- Quorum minimum. Décision à une majorité importante.(60%?)
- Nombre minimum de présences nécessaire sous peine d'annulation du mandat et remplacement par un autre candidat.
- Jetons de présences sous forme d'entrées de spectacles.

Charte de fonctionnement

Organigramme général: la mécanique de la distillerie culturelle



En guise de conclusion:

- Dépasser l'alternative entre l'Etat et le marché, le public et le privé= réintroduire le citoyen.
- Concilier l'efficacité économique, l'innovation sociale et la responsabilité politique du citoyen= principes de l'économie sociale et solidaire, de la coopérative.
- Après les 30 « glorieuses »(1945-1975), les 15 « piteuses »(1975-1990), les 20 « odieuses »(1990-2010), vers les « ambitieuses »?

Matière pour le Conseil éthique d'Ohé du Bateau, Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

- La coopération, terme géo-économique, n'en implique pas moins une vertu d'alliance entre des individus ou des groupes d'individus poursuivant des intérêts différents mais dans un but mutuel.
- S'agissant de la culture, il est bien entendu qu'elle n'est aucunement limitée par une ligne préétablie et que la liberté d'expression est fondamentalement attachée à l'éthique de notre entreprise.
- En matière d'art, l'éthique est de laisser la responsabilité à l'artiste.
- Ohé doit, sinon défendre les propos ou les œuvres, au moins les respecter.

L'éthique.

- L'éthique n'est pas une loi mais une direction à poursuivre et à défendre dans le temps. Sa pérennité s'observera en fonction de sa capacité à répondre aux problèmes qui lui seront confiés comme aux changements de mentalité auxquelles nos sociétés seront invariablement confrontées.
- L'Éthique du Bateau est fondée sur l'accessibilité à la culture et à ses différentes pratiques artistiques. Elle s'appuie selon nous sur une dimension humaine autant qu'intellectuelle.

Le Conseil éthique.

- Le Conseil Ethique fonde une union morale dans l'esprit des fondateurs (le collectif) à laquelle ceux-ci ne dérogent pas puisqu'ils sont confiants dans les principes qu'ils ont eux-mêmes tracés pour l'avenir de l'entreprise.
- C'est un organe vivant régi par le cœur et la raison.

Grille des spectacles

- Dire que les activités rentables financent les activités non rentables est vrai du point de vue financier mais pas du point de vue économique tel que nous le concevons.
- La grille des spectacles doit prendre en compte cette question avec équité.
- La programmation n'est, à priori, un sujet pour le Conseil éthique que dans la mesure où la programmation lèse les fondements du départ, c'est-à-dire le **principe d'ouverture**, d'une part, et la **non-recherche** systématique du profit.

Réactivité du Conseil éthique

- Fondamentalement l'éthique est consultative. Ce point est une exigence en soi. Ses décisions, si elles n'ont pas de portées exécutoires, doivent être respectées et adoptées.
- Cette volonté sous-tend actuellement de nombreux débats au sein du collectif fondateur. Néanmoins nous nous accordons à penser que le Conseil éthique ne doit pas représenter un pouvoir, considérant que sa fonction doit favoriser le débat et émettre des avis.
- Quant à savoir qui, en dernière instance, doit trancher, la question reste sans réponse pour l'heure et nous vous invitons, au regard du travail déjà accompli, à venir enrichir le débat.
- La « saisine » du Conseil éthique se fait par simple courrier. Sa réponse, et chacun doit en être pleinement conscient, engage la légitimité d'Ohé du Bateau.

Le Conseil éthique rayonne.

- Il ne peut se contenter d'être un organe de vigilance vis-à-vis de notre salle de spectacle. Nous devons lui conférer une mission étendue.
- C'est éminemment une structure de pensée et d'action, militante et engagée dans les grands débats culturels. Le site actuel, ohedubateau.com, est le premier relais qui nous permet de rentrer en communication avec l'extérieur.
- Le Conseil éthique est l'âme d'Ohé du Bateau. L'esprit c'est la cohésion et l'entente entre les participants, le corps appartient aux artistes qui donneront du souffle à l'âme.
- Le Conseil éthique est seul à faire une réelle politique. Nous souhaitons que le Bateau soit un laboratoire expérimental capable d'exposer une réflexion pratique sur une société fondée sur un modèle où l'art est initiateur et non plus un objet considéré comme inutile. Ces expériences doivent pouvoir s'inscrire dans une logique prête à faire évoluer les règles et les mentalités en vigueur.

- En ce sens, le Conseil éthique échappe à la dialectique dualiste qui consiste à considérer les pouvoirs publics comme une autorité supérieure. Une alliance, dans le cadre d'une recherche concernant tous et chacun, nous paraît plus adaptée.
- Toutefois sa ligne se situe dans une obéissance parallèle, convaincue que les peuples, culturellement parlant, doivent se prendre en main et par la main sans le secours d'un Etat-provendes.
- Le Conseil éthique, en un mot, s'engage.

Matière pour la Charte.

- Une salle de spectacle, donc des spectacles, donc des interprètes de ces spectacles, donc l'humain.

Respect des œuvres et de leur public.

- Pour toujours mieux accueillir les auteurs et les interprètes, les considérer, ainsi que leurs travaux, comme la matière essentielle de notre activité. Cet accueil va également en direction du public, auquel s'attendent les œuvres présentées. Le Bateau est un lieu de rencontre et d'échange.
- Aider les plus jeunes à élaborer leur spectacle, quitte à leur opposer un appareil critique ou formateur. Remarque : dans l'art contemporain on emploie le terme « défendre ».
- Pour les plus rôdés, leur apporter également un appareil critique élaboré, par la presse, le débat et la confrontation.

- Jeunes ou expérimentés, suivre les parcours et leur apporter tout le soutien possible.
- Prendre soin.
- Œuvrer pour la reconnaissance de ces interprètes, quelque soit leur qualité dans l'élaboration de leurs spectacles. Auteurs ou manœuvres, vedettes ou anonymes, professionnels ou amateurs.

Rémunérer ou gratifier.

- Qu'un échange se produise. Celui qui se produit, seul ou en groupe, doit en retirer un bénéfice. Que le profit soit quantifiable pour chacune des parties.
- Un interprète a besoin de se produire, mais au-delà sa production mérite plus que des applaudissements et un simple salut. Offrons-lui, selon son parcours, des instruments de reconnaissance, financiers, matériels ou de diffusion afin qu'il puisse profiter de son passage sur notre scène pour aller plus loin.

- Faire de la distinction un outil de réflexion ou de mérite, pas un mode d'exclusion ou de dénigrement. Il faut pouvoir apprécier les auteurs et leurs parcours à des stades différents.
- Évidemment pas de ségrégation, quelque soit la personne et ses convictions, en toute matière. Si une incompatibilité se déclare, user du débat et de la controverse mais jamais du déni. Si l'incompatibilité est avérée, le Conseil éthique formule des avis en conséquence et la Scic, par ses organes de fonctionnement, les assume.

Prendre ses responsabilités.

- La laïcité et la religion sont compatibles, elles coexistent dans notre société et doivent être en mesure de se produire, ensemble ou séparément.
- La diversité « culturelle » est une évidence.

- La charte est signée.